

# AVIAL

Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement

## VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'ACQUISITION AVEC TRAVAUX



Dans le département  
des Vosges, L'AVIAL  
peut **vous accompagner  
financièrement** dans  
vos projets liés à la  
résidence principale.

**NOUVEAU TAUX**

**AVIAL**

Association  
à but non lucratif

34, rue André Vitu  
88026 EPINAL

[www.avial.fr](http://www.avial.fr)

Tél. 03 29 82 20 68

# CARA DU

- Valable pour tous travaux de construction ou d'amélioration du logement en résidence principale
- Montant maximum du prêt : 10 000 €
- Taux d'intérêt : 1,30 %
- Durée du remboursement : 10 ans maximum
- Plafonds de ressources pris en considération
- Prêt assorti d'une assurance décès-invalidité obligatoire pour l'emprunteur, avec option sur 2 têtes. Au delà de 80 ans, pas de possibilité de prêt.



## → TRAVAUX À RÉALISER PAR UN ARTISAN, UNE ENTREPRISE...

*(Joindre les devis pour les rénovations et acquisitions avec travaux)*

Débloqué des fonds sur présentation de factures (3 au maximum) pour le montant du prêt accordé sans appel de fonds de notre part.

## → LE PRÊT EST DÉBLOQUÉ DANS SA TOTALITÉ UNE SEULE FOIS

Règlement établi au nom de l'artisan, de l'entreprise qui a effectué les travaux.

Frais de dossier : 65 €

## → LES FOURNITURES SEULES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE

# ACTÉRISTIQUES PRÊT AVIAL



Votre interlocutrice  
**SYLVIE TISSAIRE**



Les plafonds de ressources à prendre en considération pour l'obtention du prêt de l'AVIAL sont les revenus nets imposables ou nets fiscaux figurant sur le dernier avis d'imposition.

**NOMBRE DE PERSONNES  
COMPOSANT LE MÉNAGE**

**PLAFONDS  
DE RESSOURCES  
À PRENDRE  
EN CONSIDÉRATION**

1 personne .....	<b>28 049 €</b>
2 personnes .....	<b>37 456 €</b>
3 personnes .....	<b>45 044 €</b>
4 personnes .....	<b>54 379 €</b>
5 personnes .....	<b>63 970 €</b>
6 personnes .....	<b>72 093 €</b>
Par personne supplémentaire .....	<b>8 041 €</b>



«Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.»



Bénéficiez  
d'un prêt  
immobilier  
pouvant aller

jusqu'à 10 000 €  
à 1,30 % sur 10 ans\*

\* Plafonds de ressources pris en considération. Prêt assorti d'une assurance décès PTIA obligatoire pour l'emprunteur avec option sur 2 têtes. Pas de possibilité de prêt au-delà de 80 ans. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise ou un artisan. Les fournitures seules ne sont pas prises en compte. Exemple au 01/07/2019, coût total 10734.80 €, TEG 1,43 % hors assurance.